

DREAM AUCTION™

RÈGLEMENT OFFICIEL GÉNÉRAL

États-Unis, Porto Rico et Canada / Traduction française

LA PRÉSENTE TRADUCTION EST FOURNIE UNIQUEMENT À TITRE DE COMMODITÉ. EN CAS DE DIVERGENCE, D'AMBIGUÏTÉ OU DE CONFLIT ENTRE LA PRÉSENTE TRADUCTION ET LA VERSION ANGLAISE, LA VERSION ANGLAISE PRÉVAUT, SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS IMPÉRATIVES DU DROIT APPLICABLE.

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. UN ACHAT, UN PAIEMENT, L'UTILISATION DE COINS, UNE MÉTHODE D'ACTIVITÉ OU UNE ADHÉSION VIP N'AUGMENTE PAS LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE SÉLECTIONNÉ.

BREVET EN INSTANCE

Le processus Dream Auction™ et certaines méthodes connexes de la plateforme sont inclus dans une demande provisoire de brevet déposée par Each4Other Inc. ou pour son compte. La protection par brevet ne prend effet que si et lorsqu'un brevet est délivré.

Commanditaire / Administrateur	Each4Other Inc.
Entité juridique	Each4Other Inc. (société de Pennsylvanie)
Date d'entrée en vigueur	26 juillet 2026
URL du Règlement officiel	Section Official Rules sur each4other.space
Contact officiel	Centre d'aide Each4Other / formulaire de contact officiel

1. Acceptation et ordre de priorité

Le présent Règlement officiel général (le « Règlement général ») régit la participation aux événements promotionnels de sélection Dream Auction™ proposés par l'intermédiaire de la plateforme Each4Other. En soumettant une demande de participation ou une inscription valide, le participant accepte d'être lié par le présent Règlement général, le Règlement propre au lot applicable, les Conditions d'utilisation de Each4Other et les décisions du Commanditaire ou de l'Administrateur prises conformément à ces documents.

En cas de conflit, l'ordre de priorité suivant s'applique : (1) le Règlement propre au lot; (2) l'annexe juridictionnelle applicable; (3) le présent Règlement général; (4) les Conditions de participation à Dream Auction™; et (5) les Conditions d'utilisation générales de Each4Other.

2. Commanditaire, Administrateur et Fournisseurs de lots

Commanditaire et Administrateur : Each4Other Inc., société constituée en Pennsylvanie. Les avis et demandes officiels peuvent être transmis par le Centre d'aide Each4Other ou le formulaire de contact officiel disponible sur la Plateforme. Le Commanditaire peut exercer ses fonctions directement ou par l'intermédiaire de prestataires.

Le « Fournisseur du lot » désigne l'entreprise, la marque, le partenaire ou toute autre entité identifiée dans le Règlement propre au lot qui fournit, finance ou exécute l'article ou le service concerné. Le Fournisseur du lot n'est pas le Commanditaire sauf mention expresse contraire.

Le Règlement propre au lot doit identifier, selon le cas, le Commanditaire, l'Administrateur, le Fournisseur du lot, la Partie chargée de l'exécution et la Partie chargée de la déclaration fiscale. Aucun fournisseur externe d'aléa, prestataire de paiement, service de vérification d'identité, transporteur ou fournisseur technologique ne commande, ne cautionne ou n'administre Dream Auction™ du seul fait de fournir des services à Each4Other Inc.

3. Structure de la promotion

Dream Auction™ est un système promotionnel de sélection dans lequel un participant admissible peut obtenir une inscription valide pour un lot déterminé au moyen d'une méthode de participation disponible. Chaque inscription valide est placée dans un seul groupe finalisé. L'inscription sélectionnée est déterminée au moyen d'un processus de correspondance documenté utilisant une valeur aléatoire externe, sous réserve de la vérification de l'admissibilité.

Dream Auction™ n'est ni un pari, ni une mise, ni un achat de probabilité. Aucun participant ne peut acheter des inscriptions supplémentaires ou accroître sa priorité de sélection par un paiement, davantage de Coins, davantage d'activité ou une adhésion VIP.

4. Admissibilité et territoire

Sauf portée plus restrictive prévue au Règlement propre au lot, seules les personnes physiques suivantes peuvent participer :

âgées d'au moins dix-huit (18) ans au moment de la participation;

résidentes légales d'un territoire admissible;

titulaires d'un compte Each4Other valide et en règle;

remplissant les conditions de livraison, retrait, zone de service, identité et autres conditions propres au lot; et

non exclues en vertu du présent Règlement ou du Règlement propre au lot.

États-Unis : résidents légaux des cinquante (50) États et du district de Columbia, à l'exclusion de New York, de la Floride et du Rhode Island. Les résidents légaux de Porto Rico sont également admissibles sous réserve de l'Annexe B. Les autres territoires et possessions des États-Unis sont exclus sauf inclusion expresse.

Canada : résidents légaux du Canada, y compris du Québec, sous réserve de l'Annexe C. Les documents destinés au Québec sont fournis en français dans la mesure exigée par le droit applicable.

Les employés, dirigeants, administrateurs, sous-traitants directement impliqués dans l'administration ainsi que les membres de leur foyer de Each4Other Inc., du Fournisseur du lot et des entités substantiellement impliquées dans la sélection ou l'exécution ne sont pas admissibles, sauf disposition expresse et licite contraire.

5. Période promotionnelle et disponibilité du lot

Chaque lot commence et se termine conformément à son Règlement propre. Un lot peut fermer lorsque la capacité annoncée est atteinte, mais doit aussi comporter une date butoir ou une autre condition objective de clôture.

Le Commanditaire peut attribuer les statuts « Bientôt disponible », « Ouvert », « Capacité atteinte », « Sélection en attente », « Vérification », « Exécution », « Terminé », « Suspendu » ou « Annulé ». Aucune inscription n'est acceptée après la condition ou l'échéance de clôture.

6. Méthodes de participation

Un lot peut proposer une ou plusieurs méthodes suivantes, divulguées avant la participation :

Méthode de participation gratuite / méthode alternative de participation (« AMOE »).

Méthode d'activité, par laquelle le participant accomplit une activité admissible clairement divulguée.

Méthode Coins, par laquelle le participant utilise le nombre indiqué de crédits internes Each4Other (« Coins »).

Quelle que soit la méthode, un participant ne peut obtenir plus d'une inscription valide pour le même lot. Des méthodes différentes ne créent ni inscription supplémentaire, ni meilleure position, ni priorité, ni pondération, ni avantage de sélection.

L'adhésion VIP peut donner accès à l'interface complète Dream Auction™ et aux outils intégrés, mais n'augmente pas la probabilité de sélection et ne supprime pas la méthode gratuite.

7. Méthode de participation gratuite / AMOE

AUCUN ACHAT, PAIEMENT, COIN, ACCOMPLISSEMENT D'ACTIVITÉ OU ADHÉSION VIP N'EST NÉCESSAIRE POUR UTILISER LA MÉTHODE GRATUITE.

Pour chaque lot offrant la méthode gratuite, un participant admissible peut accéder au parcours gratuit, remplir les mêmes renseignements de confirmation requis et soumettre sa demande avant l'échéance ou la condition de capacité.

Les participants VIP et non-VIP utilisant la méthode gratuite sont soumis à des contrôles substantiellement identiques d'admissibilité, d'identité, de comptes multiples, de territoire et de fraude. Après approbation, la demande rejoint la même file ou séquence de traitement et peut produire une inscription valide. Le statut d'adhésion ne confère aucune priorité.

Le Commanditaire peut rejeter les demandes incomplètes, tardives, dupliquées, automatisées, frauduleuses ou inadmissibles et exiger des corrections ou vérifications raisonnables.

8. Règle d'une seule inscription valide

Chaque personne admissible ne peut détenir qu'une seule inscription valide par lot, indépendamment du nombre de comptes, appareils, adresses électroniques, modes de paiement, demandes ou méthodes utilisés.

Si plusieurs demandes sont liées à la même personne, au même foyer, appareil, identité, adresse ou à d'autres indicateurs de risque, le Commanditaire peut enquêter, conserver une seule inscription, rejeter toutes les demandes liées ou imposer des restrictions conformément au droit applicable.

9. Capacité des participants et Groupe finalisé

Chaque lot divulgue une capacité de participants ou une autre condition objective de clôture. Le nombre affiché peut être retardé ou ajusté en raison de vérifications, suppression de doublons, annulations, rapprochements techniques ou examens de fraude.

Avant la sélection, l'Administrateur constitue un Groupe finalisé composé uniquement d'inscriptions valides approuvées. Le groupe est gelé, ordonné de façon déterministe et enregistré au moyen d'un instantané auditable, d'un hash ou d'un contrôle d'intégrité équivalent.

Seules les inscriptions figurant dans le Groupe finalisé sont admissibles à la sélection.

10. Sélection aléatoire indépendante

L'Administrateur obtient une valeur aléatoire externe auprès de ANU Quantum Numbers ou d'une autre source externe identifiée au Règlement propre au lot. Cette source ne fournit que l'aléa et n'exploite, ne commande, ne cautionne ni n'administre Dream Auction™.

L'Administrateur applique un algorithme documenté de correspondance à la valeur aléatoire et à la taille ou structure du Groupe finalisé afin d'identifier une inscription. La méthode, la version de l'algorithme, l'horodatage de la demande, la réponse ou son hash, le registre du groupe et celui de l'inscription sont conservés à des fins d'audit.

Les outils administratifs peuvent contrôler l'admissibilité, les doublons, la fraude, le territoire, l'exécution par le fournisseur et les erreurs techniques. Aucun administrateur, modérateur, Fournisseur du lot ou autre personne ne peut choisir manuellement le participant potentiel, attribuer une pondération ou priorité, modifier l'ordre déterministe ou substituer son appréciation personnelle au processus divulgué.

Toute correction avant la demande de valeur aléatoire doit être documentée et consignée. Après l'instantané et la demande, aucune inscription ne peut être ajoutée, retirée, réordonnée ou remplacée sauf corruption technique documentée, fraude ou invalidité juridique. Toute sélection ultérieure suit la procédure Second Chance.

Si la source externe est indisponible ou renvoie une réponse invalide, la sélection est suspendue puis réessayée selon une procédure documentée. Aucun procédé local non divulgué ne sera substitué silencieusement.

La sélection n'identifie qu'un participant potentiellement sélectionné. La confirmation finale exige toutes les vérifications. Pour un résident canadien, une inscription n'existe que si le skill-test a été réussi avant sa création.

11. Notification et confirmation

Le participant potentiellement sélectionné est avisé au moyen des coordonnées du compte ou du formulaire. Sauf délai plus long indiqué ou imposé, il dispose de sept (7) jours civils à compter de l'envoi du premier avis pour accepter expressément l'article et commencer ou terminer les étapes requises. Le premier avis indique l'échéance exacte, le fuseau horaire, les actions et les conséquences.

Pendant ces sept jours, l'Administrateur effectue trois (3) tentatives documentées : avis initial, rappel et avis final. Les canaux peuvent inclure courrier électronique, notification sur la plateforme, SMS ou tout autre moyen activé.

Le délai commence au moment où le système transmet le premier avis, et non lors de son ouverture. Les journaux de livraison, timestamps, retours et registres internes peuvent prouver l'envoi. Le participant doit tenir ses coordonnées à jour, vérifier les courriers indésirables et surveiller son compte. L'absence de réception due à des coordonnées erronées, périmées ou bloquées ne prolonge pas le délai, sauf obligation légale ou erreur documentée de la plateforme.

Peuvent être exigés :

confirmation du nom légal, de l'âge et de la résidence;

vérification d'identité par un fournisseur approuvé;

informations de livraison ou de retrait;

déclaration d'admissibilité, décharge ou affidavit lorsque cela est licite;

confirmation ou documentation fiscale légalement demandée directement par la Partie chargée de la déclaration fiscale;

autres confirmations propres au lot raisonnablement nécessaires.

Si le participant n'accepte pas dans les sept jours après trois avis, ne complète pas la vérification, ne peut être vérifié, refuse les conditions, est inadmissible ou commet une fraude ou fausse déclaration substantielle, il est disqualifié et perd tout droit. Une fausse déclaration comprend l'âge, le nom, l'identité, la résidence, l'État, la province ou le territoire, l'adresse, l'admissibilité géographique, la propriété du compte, les doublons, licences, retrait ou tout autre fait important. Un résident canadien n'ayant pas valablement réussi le skill-test avant la création de l'inscription est également disqualifié. L'Administrateur procède alors à une sélection Second Chance à partir du même Groupe finalisé, en excluant les inscriptions inadmissibles et en utilisant le même processus, sauf exigence légale différente.

Second Chance n'ouvre pas une nouvelle période et n'ajoute aucune inscription. Le nouveau participant potentiel est soumis aux mêmes conditions et au délai applicable de sept jours.

12. Exigence canadienne de skill-testing

Le skill-test canadien est administré avant qu'une demande ne devienne une inscription valide et ne s'applique qu'aux personnes déclarant résider au Canada.

Le résident canadien peut consulter l'intégralité de la page du lot. Lorsqu'il choisit une méthode de participation, la plateforme affiche l'avis relatif au skill-test avant toute création ou approbation d'inscription.

Avant l'affichage de la question, l'utilisateur est informé qu'une réponse correcte est nécessaire, que trois (3) tentatives au maximum sont disponibles et que chacune est soumise à une limite de temps. Le chronomètre commence uniquement après « Start » et la transmission de la question par le Backend.

La question doit comporter plusieurs opérations arithmétiques élémentaires et être résolue sans assistance mécanique, électronique, automatisée ou personnelle. Elle peut utiliser addition, soustraction, multiplication et division donnant un résultat entier, sans connaissance spécialisée, ambiguïté ni résultat final négatif.

En cas de réponse correcte dans le délai, le résultat est enregistré et la méthode choisie poursuit les contrôles ordinaires. Une inscription valide ne peut être créée qu'après ces contrôles.

Une réponse incorrecte, incomplète, tardive, assistée, automatisée ou invalide ne crée aucune inscription. L'expiration du délai constitue une tentative échouée. Après trois échecs, aucune autre tentative n'est disponible sauf restauration documentée pour erreur de plateforme ou circonstance exceptionnelle.

Les registres du skill-test peuvent être conservés au dossier de conformité et d'audit. La réussite du test n'exonère d'aucune autre condition.

13. Description de l'article et valeur au détail approximative

Le Règlement propre au lot identifie l'article ou service, la quantité, la valeur au détail approximative (« ARV »), la devise, les restrictions importantes, l'attribution géographique et tout fait connu affectant substantiellement la participation ou la sélection. Les images sont illustratives sauf indication expresse.

L'ARV peut différer du prix réel au moment de l'exécution. Aucune différence n'est versée. Aucune alternative en espèces n'est disponible sauf obligation légale ou mention expresse.

Si l'article devient indisponible pour des raisons hors contrôle raisonnable, le Commanditaire ou Fournisseur peut offrir un substitut substantiellement comparable de valeur égale ou supérieure lorsque cela est licite, ou annuler le lot et prendre une autre mesure légale.

14. Exécution, livraison et retrait

Le Fournisseur du lot et la Partie chargée de l'exécution sont responsables de la disponibilité de l'article et de toutes les obligations spécifiques : droit légal de fournir, exactitude de la description, état et sécurité, licences, emballage, expédition, livraison, retrait, installation, transfert de titre ou propriété, prestation de service, garanties, recalls et respect des lois. Les expéditions physiques doivent être créées et suivies via le flux approuvé, notamment Shippo lorsque cela s'applique.

Avant publication, le Fournisseur déclare avoir l'autorité et la capacité pratique de fournir l'article, que celui-ci est réservé ou raisonnablement disponible, que la description et l'ARV sont justifiables et que les licences, autorisations, informations de sécurité, limites géographiques et conditions de transfert sont divulguées. Each4Other Inc. peut demander des documents et refuser, suspendre ou retirer un lot.

Le Règlement propre au lot doit indiquer les délais d'expédition, retrait, transfert de titre, installation ou début de service. Pour un service dans le temps, il doit aussi divulguer la durée, le calendrier substantiel, les obligations du participant et les conditions de suspension ou cessation. Les accords de paiement internes ne réduisent pas le droit divulgué du participant.

Dans toute la mesure permise, Each4Other Inc. n'est pas responsable du défaut du Fournisseur ou de la Partie d'exécution de livrer, exécuter, transférer, réparer, remplacer ou satisfaire l'article. Cette limitation n'exclut pas les responsabilités auxquelles il ne peut être renoncé, notamment la fraude propre, la faute intentionnelle, la négligence grave, les déclarations trompeuses ou la violation d'une règle impérative par Each4Other Inc.

Sauf désignation expresse de Each4Other Inc. comme Fournisseur ou Partie d'exécution, elle agit uniquement comme Commanditaire et Administrateur et n'est ni vendeur, fabricant, transporteur, installateur, prestataire ni propriétaire. Les réclamations relatives à la qualité, non-livraison, retard, dommage, garantie, prestation, titre ou questions analogues doivent d'abord être adressées à la partie responsable.

Le Fournisseur et la Partie d'exécution sont seuls responsables de la disponibilité, des licences, exigences, transfert licite, obligations de livraison/retrait et réclamations. Each4Other Inc. peut faciliter les communications, le suivi, les registres ou l'application de mesures, sans assumer leurs obligations.

Le participant confirmé ne doit payer aucun prix d'achat, frais de participation, expédition, manutention ou frais non divulgués. Il reste responsable de ses impôts personnels, enregistrement, licences, assurance, déplacement, entretien, transfert de propriété ou obligations similaires uniquement si clairement divulgués ou imposés par la loi.

Le participant doit fournir une adresse livrable ou satisfaire les conditions de retrait/zone de service et répond de l'exactitude, de la réception licite et du respect des délais.

Le Règlement propre au lot indique qui supporte les frais ordinaires. Each4Other Inc. n'impose aucun paiement non divulgué comme condition de confirmation.

Si la livraison échoue en raison d'informations inexactes, refus, destination interdite, retrait manqué ou absence de coopération, l'article peut être considéré comme non réclamé et une sélection supplémentaire peut être organisée conformément à la loi.

15. Fiscalité et déclarations fiscales

Le participant confirmé est responsable de ses propres impôts fédéraux, étatiques, provinciaux, territoriaux, portoricains, locaux ou autres, droits, obligations déclaratives et conseils professionnels liés à la réception, propriété, enregistrement, utilisation ou disposition de l'article, sauf prise en charge expresse dans le Règlement propre au lot.

Sauf désignation expresse d'une autre entité, l'entreprise ayant créé ou fourni le lot est la Partie chargée de la déclaration fiscale. Elle est seule responsable de la détermination de la juste valeur marchande déclarable, de l'identification des règles de déclaration et retenue, du suivi des seuils individuels ou cumulés, de la collecte des données fiscales, des retenues et de la préparation, remise et production en temps utile des formulaires et déclarations requis.

Each4Other Inc. utilise Stripe ou un autre prestataire tiers approuvé de paiement et onboarding pour collecter et vérifier les documents fiscaux et commerciaux des Fournisseurs de lots et autres comptes professionnels. Each4Other Inc. ne collecte ni ne conserve les numéros de sécurité sociale, numéros d'identification fiscale ou identifiants sensibles équivalents sur la plateforme. Ces données sont transmises directement au prestataire tiers et traitées selon ses conditions et pratiques de confidentialité. Cette fonction ne fait pas de Each4Other Inc. le payeur, cédant, agent de retenue, employeur, conseiller fiscal ou Partie chargée de la déclaration fiscale et ne lui transfère pas les obligations du Fournisseur, sauf obligation impérative directement imposée par la loi.

Le Fournisseur doit identifier et suivre de manière indépendante les seuils légaux, limites officielles de déclaration, faits générateurs de production, règles d'évaluation, exigences de retenue et formulaires applicables dans chaque juridiction

de résidence, origine, transfert, livraison, enregistrement ou utilisation. Ces exigences varient selon la juridiction, l'opération, le statut et l'année fiscale; les descriptions générales de la plateforme ne constituent pas un conseil fiscal.

Le Fournisseur ne doit pas se fier uniquement à Stripe, un autre processeur, un fournisseur d'identité, Shippo, Each4Other Inc. ou un réglage automatisé. Il demeure responsable de la valeur cumulée, notamment de plusieurs transferts au même bénéficiaire. Toute information fiscale requise du participant doit être demandée et traitée par le Fournisseur ou son prestataire fiscal autorisé via un processus licite et sécurisé; Each4Other Inc. ne conserve pas le SSN ou l'identifiant équivalent du participant.

À la demande raisonnable, le Fournisseur doit fournir des preuves de collecte, retenue, production ou remise des déclarations. Each4Other Inc. peut retarder la confirmation, suspendre l'exécution, retirer le lot, restreindre le compte ou exiger une mesure corrective.

Dans toute la mesure permise, le Fournisseur défend, indemnise et garantit Each4Other Inc., ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires contre les réclamations, pénalités, intérêts, coûts ou responsabilités résultant de ses manquements fiscaux, sans limiter les responsabilités qui ne peuvent légalement être transférées.

Les résidents canadiens doivent consulter leurs propres conseillers sur le traitement fiscal canadien; les résidents des États-Unis et de Porto Rico sur les conséquences fédérales, portoricaines, étatiques et locales.

16. Publicité et droits sur le contenu

Sauf interdiction, il peut être demandé au participant confirmé de consentir à l'utilisation de son nom, ville, État/province, image et informations factuelles de sélection à des fins promotionnelles et de conformité raisonnables sans rémunération supplémentaire, sous réserve du droit de la vie privée et du consentement spécifique requis.

La participation ne transfère pas la propriété d'un contenu sans rapport. Toute mission distincte de contenu, témoignage, avis ou publicité est régie par un consentement écrit séparé ou les conditions applicables.

17. Disqualification et conduite interdite

Le Commanditaire peut disqualifier un participant ou invalider une demande pour :

- inscriptions multiples ou dupliquées;

- bots, scripts, automatisation, fausses identités, usurpation ou partage de compte;

- altération des files, du groupe, de la sélection, de la vérification ou de l'exécution;

- informations fausses, trompeuses ou incohérentes;

- harcèlement, menaces, comportement abusif ou interférence;

- abus de chargeback ou de paiement lié à la méthode utilisée, sans affecter le droit à la méthode gratuite licite;

- violation des Conditions, du Règlement ou de la loi; ou

- conduite compromettant l'équité, la sécurité, l'intégrité ou l'administration licite.

Les décisions sont documentées et, lorsque cela est approprié, un avis et une possibilité d'appel peuvent être fournis.

Les sanctions, récompenses, badges, étiquettes, limites accrues ou outils internes ne peuvent créer une inscription supplémentaire, une pondération, une position préférentielle ou un avantage. L'examen humain peut déterminer la validité d'une inscription mais non laquelle des inscriptions valides est sélectionnée.

Toute action administrative substantielle affectant un lot, une inscription, le groupe, une notification, une confirmation, une disqualification, Second Chance ou l'exécution est consignée avec l'auteur, la date, le motif et les statuts avant/après.

18. Défaillances techniques, suspension et modifications

Le Commanditaire peut suspendre, prolonger, modifier ou annuler un lot si fraude, incident de sécurité, panne, défaillance du fournisseur, changement juridique, force majeure, défaillance d'API externe ou autre événement compromet substantiellement une administration licite ou équitable.

Toute modification est limitée à ce qui est raisonnablement nécessaire et communiquée. Le Groupe finalisé ou le résultat ne sera pas modifié rétroactivement sauf correction d'une erreur documentée, fraude ou invalidité juridique.

Si un lot est annulé avant la sélection, les opérations de Coins ou crédits payants spécifiquement liées seront restaurées ou traitées conformément à la Politique Coins. Aucune restauration n'est nécessaire pour la méthode gratuite.

19. Vie privée et utilisation des données

Les informations de participation sont traitées conformément à la Politique de confidentialité Each4Other et au Règlement propre au lot aux fins d'administration du compte, admissibilité, prévention de fraude, files, constitution du groupe, sélection, notification, identité, expédition, fiscalité, assistance, audit et conformité.

Les données peuvent être communiquées au Fournisseur, à la Partie d'exécution, à la Partie fiscale, au fournisseur d'identité, processeur, transporteur, conseillers, organismes de réglementation ou autorités uniquement dans la mesure raisonnablement nécessaire et permise.

Les données sensibles d'identité ou fiscales doivent, lorsque possible, être collectées via des prestataires approuvés. Each4Other Inc. ne doit pas afficher publiquement le nom légal, l'adresse, l'identifiant fiscal ou les documents de vérification.

20. Décharges et limitations

Dans toute la mesure permise, les participants dégagent Each4Other Inc. de réclamations découlant exclusivement des actes ou omissions d'un Fournisseur indépendant, d'une Partie d'exécution, d'un transporteur, fabricant, installateur ou prestataire concernant la disponibilité, l'état, l'expédition, la livraison, le retrait, le transfert, l'installation, la garantie ou la prestation. Aucune décharge ne couvre une responsabilité non renonçable, notamment fraude propre, faute intentionnelle, négligence grave, déclaration trompeuse ou violation impérative de Each4Other Inc.

Aucune disposition ne limite les droits non renonçables en vertu du droit provincial canadien de protection du consommateur ou d'autres lois impératives. Les garanties, responsabilités produits et obligations de service demeurent à la charge de la partie légalement responsable.

21. Litiges et droit applicable

Sauf interdiction ou application d'une loi locale impérative, le présent Règlement est régi par les lois du Commonwealth de Pennsylvanie et le droit fédéral applicable des États-Unis, sans égard aux règles de conflit de lois.

Pour les participants américains, les dispositions de règlement des différends des Conditions d'utilisation s'appliquent dans la mesure où elles sont exécutoires. Pour les participants canadiens, rien ne supprime les droits non renonçables ou la compétence disponible en vertu du droit fédéral, provincial ou territorial.

22. Résultats et registres

La procédure de demande des résultats est indiquée sur la plateforme ou dans le Règlement propre au lot. Sous réserve du consentement et de la loi, le Commanditaire peut publier le prénom ou les initiales, la ville et l'État/province du participant confirmé.

L'Administrateur conserve les registres raisonnablement nécessaires pour démontrer la constitution du groupe, la récupération de la valeur aléatoire, la correspondance, la notification, la vérification, la sélection supplémentaire et l'exécution pendant la durée prévue par la Politique de confidentialité ou la loi.

23. Propriété intellectuelle et avis de brevet en instance

Dream Auction™ et les noms, logos, conceptions, textes, logiciels, workflows et documents connexes appartiennent à Each4Other Inc. ou sont utilisés sous licence. La participation ne confère aucune licence de copie, rétro-ingénierie, reproduction ou exploitation commerciale.

Le processus Dream Auction™ et certaines méthodes connexes sont inclus dans une demande provisoire de brevet. Les mentions « Patent Pending » et « Patent Applied For » indiquent qu'une demande a été déposée mais ne signifient pas qu'un brevet a été délivré ni qu'une protection est actuellement opposable.

Annexe A — États-Unis

La présente Annexe s'applique aux participants résidant dans les cinquante (50) États et le district de Columbia.

Territoire admissible : les cinquante États et le district de Columbia, à l'exclusion de New York, de la Floride et du Rhode Island. Porto Rico est régi séparément par l'Annexe B. Les autres territoires sont exclus sauf inclusion expresse.

Aucun achat n'est nécessaire. Un achat ou paiement ne peut être exigé ni augmenter la possibilité de sélection.

La méthode gratuite doit être clairement affichée et ne pas être substantiellement plus contraignante que nécessaire pour l'admissibilité, la prévention des doublons/fraude et l'administration licite.

Le Règlement propre au lot identifie toute restriction propre à un État, limite d'âge supérieure à 18 ans, licence, obligation fiscale, retrait, enregistrement, cautionnement ou exclusion supplémentaire.

Annexe B — Porto Rico

La présente Annexe s'applique aux résidents légaux de Porto Rico, sauf exclusion licite liée à l'expédition, à la zone de service, aux licences ou à d'autres restrictions opérationnelles.

Aucun achat n'est nécessaire. Achat, paiement, Coins, méthode d'activité ou VIP ne sont pas requis et n'augmentent pas la possibilité de sélection.

Le Règlement officiel, les divulgations abrégées, les instructions et les informations matérielles doivent être disponibles en espagnol dans la mesure exigée par le droit de Porto Rico. En cas de conflit entre anglais et espagnol, la version faisant foi est identifiée dans le Règlement propre au lot, sous réserve du droit impératif.

Chaque lot destiné à Porto Rico divulgue clairement la description, l'ARV, la période, les restrictions, méthodes, capacité/condition de clôture, processus, délai de confirmation, exécution et coûts ou restrictions importants.

Une preuve de résidence, âge, identité, adresse et conformité aux exigences de retrait, licence ou zone peut être exigée. Une résidence fausse ou dissimulée entraîne disqualification et Second Chance.

Toute modification, suspension ou annulation est traitée conformément au droit de Porto Rico et aux procédures réglementaires requises. Aucun droit non renonçable du consommateur n'est abandonné.

Annexe C — Canada

La présente Annexe s'applique aux participants résidant au Canada, y compris au Québec, sauf exclusion licite d'une province ou d'un territoire pour raisons opérationnelles.

Les divulgations abrégées et le Règlement propre au lot doivent indiquer clairement le nombre et la valeur approximative des articles, l'attribution régionale, le skill-test, la nécessité éventuelle d'un achat et tout fait connu affectant substantiellement la chance ou le processus.

Avant qu'une demande canadienne devienne une inscription valide, le résident doit répondre correctement à une question mathématique chronométrée sans assistance. Cette exigence s'applique lors du choix d'une méthode après consultation des informations. Trois (3) tentatives au maximum sont disponibles. Aucune inscription n'est créée sans réponse correcte et sans les autres contrôles.

Une tentative incorrecte ou expirée ne place pas le participant dans le groupe. Après trois échecs, la participation n'est plus disponible sauf restauration documentée pour erreur de plateforme ou circonstance exceptionnelle.

Pour le Québec, les documents du concours, les divulgations au consommateur et la présentation contractuelle sont fournis en français dans la mesure exigée par le droit applicable.

Le Commanditaire peut exiger une preuve de résidence canadienne et de province/territoire. Les valeurs doivent être indiquées en dollars canadiens ou avec un équivalent clair lorsque cela est approprié.

Rien n'exclut les droits non renonçables prévus par le droit fédéral, provincial ou territorial canadien.

24. Règlement propre au lot

Chaque lot est régi par le présent Règlement général et par le Règlement propre au lot affiché sur sa page. Celui-ci identifie le Fournisseur, la Partie d'exécution, la Partie fiscale, les territoires, la période, la capacité ou condition de clôture, l'ARV, les méthodes, l'exécution, le calendrier d'expédition/retrait/service, les coûts, restrictions, délai de confirmation, procédure Second Chance et autres conditions importantes. Il fait partie du présent Règlement général.

Annexe 1 — Définitions

Administrateur : Each4Other Inc. ou un prestataire divulgué administrant un lot pour son compte.

AMOE : méthode gratuite sans achat pour un lot déterminé.

Coins : crédits internes Each4Other sans valeur monétaire, régis par la Politique Coins.

Groupe finalisé : ensemble gelé et vérifié d'inscriptions valides utilisé pour la sélection.

Partie chargée de l'exécution : entité responsable de la livraison, du retrait ou de la prestation.

Lot : événement promotionnel Dream Auction™ particulier associé à un article ou service.

Fournisseur du lot : entreprise ou partenaire fournissant, finançant ou exécutant l'article.

Règlement propre au lot : règles et divulgations applicables à un lot particulier.

Capacité des participants : nombre maximal d'inscriptions valides ou autre condition de clôture divulguée.

Participant potentiellement sélectionné : personne liée à l'inscription identifiée avant confirmation.

Commanditaire : Each4Other Inc., sauf identification expresse d'un autre commanditaire licite.

Partie chargée de la déclaration fiscale : entité responsable de l'évaluation, du suivi des seuils, de la collecte d'informations, des retenues et déclarations. À défaut de désignation contraire, il s'agit du Fournisseur du lot.

Inscription valide : inscription approuvée satisfaisant la méthode applicable et incluse dans le Groupe finalisé.

VIP : adhésion payante Each4Other pouvant fournir des avantages d'interface et de plateforme, sans avantage de sélection.